

Compte rendu de séance

Séance du 16 Novembre 2018

L' an 2018 et le 16 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. GENDRON Bernard, Mme MOREAU Evelyne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à M. DAUDIN Francis, M. COCHONNEAU Claude à M. GENDRON Bernard

Absent(s) : Mme LEROY Edith

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 09/11/2018

Date d'affichage : 09/11/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Droit de préemption Urbain - 33 route du Val de Loir - - 2018/097

- Marché Public - Réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'Eglise - attribution des lots - 2018/098

Approbation du Compte Rendu du conseil Municipal du Vendredi 19 Octobre 2018

**Droit de préemption Urbain - 33 route du Val de Loir -
réf : 2018/097**

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 213-3 et L. 214-1-1,

Vu les dispositions de la Loi ALUR,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Val de Loir en date du 28 Janvier 2016, instaurant un Droit de Préemption Urbain sur les zones des Communes Membres déjà assujetties en la matière au vu des Plans Locaux d'Urbanisme ou des Plans d'Occupation des Sols toujours en vigueur, dans l'attente de l'adoption définitive du PLUi,

Vu le second attendu de cette même délibération, visant à déléguer en direction des Communes Membres ce droit de préemption au regard du principe de spécialité à l'appui des compétences dont elles conservent la maîtrise,

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Messieurs et Madame **Les Consorts ROUILLARD (4 propriétaires)** est soumis au Droit de Préemption Urbain :

Parcelle AB n° 24sis « 33 Route du Val de loir »d'une superficie totale de 00ha 03a 90ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain pour ledit bien

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Marché Public - Réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'Eglise - attribution des lots
réf : 2018/098**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/075 du 21 septembre 2018, relative au réaménagement de l'immeuble 19-21 place de l'église, pour la réouverture d'une épicerie et d'un restaurant.

Vu l'inscription au budget de la Commune 2018.

Vu l'avis de marché public relatif à la réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'église, publié le 9 Octobre 2018 sur le site Sarthe marché public et le 12 Octobre 2018 dans le journal Le Maine.

Vu les offres et leurs analyses,

Sur proposition du Maître d'oeuvre et de M. Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De retenir :

Lot n° 1 - Démolition - Gros Oeuvre - Maçonnerie : L'entreprise **ROYER BATIMENT**, dont le siège social est à Aubigné-Racan (72800) - ZA de l'Ecobue - pour un montant de 48 002.15€ hors taxes.

Lot n° 4 - Menuiseries Intérieures : L'entreprise Société Nouvelle **SARTOR**, dont le siège social est à Château du Loir - Montval sur Loir - (72500) - 34 Chemin de Goulard - BP20006 - pour un montant de 9 850.89€ hors taxes.

Lot n° 5 - Plâtrerie - Isolation - Faux Plafond : L'entreprise **PCI DECOR**, dont le siège social est à Le Mans (72000) - 128 rue Gambetta - pour un montant de 13 400€ hors taxes.

Lot n° 7 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage : L'entreprise **SA PASTEAU**, dont le siège social est à Aubigné-Racan (72800) - 15 rue de la Gare - pour un montant de 10 000.21€ hors taxes

- De déclarer **Lot n° 2, Lot n° 3, Lot n°6, Lot n°8, Lot n°9, Lot n°10 : Lots Infructueux.**
- d'Autoriser M. Le Maire à signer le marcher et tout autres documents afférents à ce marché.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

Complément de compte-rendu :

RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS, AUX SUJETIONS, A L'EXPERTISE ET A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Lors du Conseil Municipal les élus et conseillés ont voté sur différents points en vue de mettre en place le nouveau régime indemnitaire :

- Les bénéficiares : Fonctionnaires titulaires, Stagiaires et les agents contractuels de droit public
- Les différent groupe de cadres emploie : Attaché - Adjoints Administratifs - Adjoints Technique - ATSEM - Animation
- Les plafond fixé pour chaque groupe de cadre emplois :
Catégorie A = 1 groupe :
Groupe 1 : **I.F.S.E : 7610€ - CIA : 400€**
Catégorie C = 2 groupes
Groupe 1 : **I.F.S.E : 2 850€ -CIA : 300€**
Goupe 2 : **I.F.S.E 2 700€ - CIA : 300€**

Les critères d'attribution pour la part CIA n'ont pas été déterminé. -> prochain Conseil Municipal

Le projet de délibération à été envoyé au Comité Technique qui doit validé ou non ce projet. Le projet sera réenvoyé au Comité Technique une fois que les critères d'attribution de la part CIA seront voté.

Le Comité Technique se réuni le 29 Janvier 2019. Le RIFSEEP pourra être mis en place après la validation du Comité Technique et la délibération du Conseil Municipal au alentour de Mars 2019.

Rapports des Commissions

Commission Travaux :

Courverture du chalet d'accueil Camping en cours

Commission Voirie :

Commission Ecole :

Conseil d'école à eu lieu le 8 novembre 2018 : inquiétude par rapport aux effectifs - 88 élèves actuellement, dont 15 CM2 qui partent en fin d'année scolaire - Aucune inscription a ce jour pour les petites section.
Attention seuil de Fermeture d'une classe = 72 élèves !!

Commission Communication :

La Gazette suit son cours.

Questions diverses :

- Partie finance Eolienne IFER : (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), amendement passé dans la Loi Finance = 20% véersé à la Commune.
- Invitation réunion PLUI à 14h30 le mardi 20 novembre 2018 à Saint Vincent du Lorouër
- Secrétaire de Séance : Tout le monde doit être secrétaire de séance - prochaine séance M. DAUDIN

Prochaine séance du Consil Municipal le Vendredi 14 Décembre 2018.

Séance levée à: 23:35

En mairie, le 24/11/2018
Le Maire
Jean-Pierre CHEREAU

M. CHEREAU Jean-Pierre,

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme SINNAEVE Emilie,

Mme BINARD Lydie,

M. DAUDIN Francis,

M. DESSERT Jean-Claude,

Mme BARRIER Valérie,

M. HARDY Yannick,

Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia,

M. GENDRON Bernard,

Mme MOREAU Evelyne